

BGT 2025 – Oraux EDS Terminale – Documents à fournir par le candidat individuel

	Durée de l'épreuve	Documents à transmettre au jury avant l'épreuve ou le jour de l'épreuve	Date de transmission au centre épreuve (cf convocation)
Arts plastiques	Oral : 30mn Préparation :10 mn	Document de synthèse – Dossier projet et réalisations Carnet de travail	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Cinéma-audiovisuel	Oral : 30mn (sans préparation)	Réalisation audiovisuelle Carnet de création du candidat	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Danse	Oral : 30mn Préparation :30 mn	Document de synthèse Carnet de travail	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve Le jour de l'épreuve
Histoire des arts	Oral : 30mn (sans préparation)	Portfolio transmis sur clé USB Copie de la clé USB et d'un dossier imprimé comprenant un tirage des documents et un document de synthèse	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve Le jour de l'épreuve
Musique	Oral : 30mn (sans préparation)	Document de synthèse	Au plus tard 15 jours avant l'épreuve
Théâtre	Oral : 30mn Préparation :30 mn	Carnet de bord comprenant un document de synthèse. Le candidat se présente avec une proposition de jeu préparée sur un extrait de la pièce, pour chacune des deux œuvres inscrites au programme	Le jour de l'épreuve
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales LLCER	Oral : 20mn (sans préparation)	Dossier composé de documents textuels et /ou iconographiques	Le jour de l'épreuve
Pratique musicale (S2TMD)	Pratique : 50mn (sans préparation)	Pour les candidats en <u>formation instrumentiste</u> : deux exemplaires des partitions du programme	Le jour de l'épreuve

Textes de référence :

[ARTS : Note de service du 15/07/2021 - BOEN n°30 du 29 juillet 2021](#)

[LLCER : Note de service du 23/07/2020 - BOEN spécial n°7 du 30 juillet 2020 modifiée par la Note de service du 13/07/21 -BOEN n°30 du 29/07/21](#)

[S2TMD : Note de service du 11/02/20 - BOEN spécial n°2 du 13/02/20 modifiée par la Note de service du 15/07/21 -BOEN n°30 du 29/07/21](#)